



Année universitaire 2021-2022
ORGANISATION ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
DFASM 1
Montpellier et Nîmes

Vu l'avis du Conseil Pédagogique du 17 juin 2021
Approuvées par le Conseil de gestion de l'UFR du 23 juin 2021
et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 juillet 2021

I. Organisation du 2^{ème} Cycle des études médicales :

A. Dispositions générales

L'année de DFASM 1 s'inscrit dans le diplôme de formation approfondie en sciences médicales instauré par l'arrêté du 8 avril 2013. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 European Credits Transfer System (ECTS) correspondant au niveau master.

DFASM1 : 40 ECTS

DFASM2 : 40 ECTS

DFASM3 : 40 ECTS

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Seuls les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

II. Organisation des enseignements :

Les études de première année de DFASM sont organisées en deux semestres, répartis sur une année. Chaque semestre correspondant à un volume de 20 ECTS, soit 40 ECTS pour l'année.



Les enseignements sont assurés sous forme d'unités d'enseignement (UE) obligatoires capitalisant au maximum 34 ECTS et de deux UE libres capitalisant au maximum 6 ECTS. Les UE ne se compensent pas entre elles au sein d'un semestre ou d'une année.

Supports pédagogiques et prérequis à l'enseignement théorique du second cycle :

Le socle de travail est constitué par les référentiels des collèges nationaux de spécialité médicale qui sont les supports du programme officiel du second cycle et des ECN. Pour chaque UE, des supports pédagogiques supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier, ou en enseignement présentiel : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc.

- **Les stages hospitaliers :**

Les étudiants de second cycle ont le statut d'étudiants hospitaliers. Les stages dans un service hospitalier, ou chez un médecin généraliste, ont lieu 12 mois par an à temps partiel, ou 6 mois à temps plein. Les stages valident une UE par semestre, soit 2 UE par an. Au total les étudiants devront réalisés 4 stages sur l'année universitaire (2 stages en médecine spécialisée, 1 stage en chirurgie et 1 stage de médecine générale). De plus, il existe un stage d'été obligatoire. Ce stage peut être réalisé à l'étranger ou dans les DOM-TOM ou en SCOPE ou en SCORE l'été de DFASM 1 à la demande de l'étudiant, dans la limite de 80 étudiants sur le site de Montpellier. En ce qui concerne les congés annuels, l'étudiant hospitalier a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables (incluant le samedi), qu'il peut prendre en dehors des périodes d'enseignement théorique, avec l'accord de son chef de service. La durée du stage d'été est déterminée de la fin du stage de juin au début du stage de septembre sur l'ensemble de la période à mi-temps ou sur la moitié de la période à temps plein. Selon le site hospitalier (Montpellier ou Nîmes), si l'année universitaire est organisée avec des stages à temps plein de 5 à 6 semaines, l'étudiant est autorisé à poser une semaine maximum de congé par stage, y compris pour le stage d'été. Le chef de service peut refuser la demande de congés selon l'organisation des soins, ou si l'étudiant a eu d'autres absences pendant le stage.

Gardes :

Les étudiants commencent à réaliser des gardes à l'UFR Montpellier-Nîmes à partir du DFASM1. Vingt-cinq gardes sont à réaliser durant le 2^{ème} cycle. Une garde ne peut être accomplie qu'en dehors du service normal. Les gardes sont actuellement inscrites sur un carnet de garde, à conserver pendant tout le deuxième cycle impérativement en attendant une transition possible vers un archivage numérique.

En cas d'absence non justifiée lors d'une garde planifiée les responsables pédagogiques et les services de scolarité seront alertés et l'étudiant(e) sera convoqué(e).

Cas exceptionnel : Le chef de service ou le tuteur de l'étudiant peuvent valider une garde si l'étudiant participe volontairement à une activité en dehors du service normal dans l'intérêt de sa formation, même si la garde n'est pas rémunérée (exemple : participation à une intervention chirurgicale exceptionnelle qui se pratiquerait de manière non prévisible la nuit ou le week-end). Dans ce cas exceptionnel basé sur le volontariat de l'étudiant, celui-ci est déchargé de ses obligations hospitalières et universitaires le lendemain.

- **Les blocs modules :**

Certaines UE sont organisées en bloc de 2 modules à raison d'un bloc par semestre en DFASM 1, soit 2 blocs au total. Un bloc constitue un regroupement de disciplines autour d'une thématique commune. L'enseignement théorique se compose d'Enseignements Dirigés (ED), de séances de Questions/Réponses (QR) et de séances de Best-of (BO). Les ED sont dispensés en groupe restreint d'étudiants permettant d'optimiser l'interaction avec l'enseignant. Ils sont centrés sur des dossiers cliniques de type examen dématérialisé national (EDN). Les QR et BO sont planifiés de manière à ce qu'ils soient positionnés peu avant les examens. Les séances de QR permettent de clarifier les difficultés rapportées par les étudiants. Lors des BO sont abordés les points observés par les enseignants comme présentant une difficulté ou nécessitant un éclairage particulier en pratique clinique, aux examens, et aux EDN.

- **Le Bloc A :**



Le bloc A est constitué de 2 modules :

- Module 1 : Orthopédie - Rhumatologie - Urologie - Néphrologie

- Module 2 : Neurologie - Neurochirurgie - ORL - Ophtalmologie - CMF - Psychiatrie – Algologie, anesthésiologie

- **Le Bloc B :**

Le bloc A est constitué de 2 modules :

- Module 3 : Dermatologie - Hématologie – Endocrinologie - Hépatologie, Gastro-entérologie - Addictologie

- Module 4 : Cardiologie – Pneumologie – Allergologie – Maladies vasculaire

- **Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS) :**

L'Examen Clinique à Objectif Structuré (ECOS) évalue un large champ de compétences médicales pratiques (examen clinique, interprétation d'un électrocardiogramme, d'exams d'imagerie ou de biologie, réalisation de gestes techniques, consultation d'annonce...).

- **L'UE lecture critique d'article (LCA) de niveau 2 :**

L'enseignement de LCA de niveau 2 se déroule au cours de l'année (2 semestres) de façon concomitante aux modules car chaque ED de LCA a pour objet une thématique d'une discipline du module suivi. Cependant l'enseignement de LCA est validé de façon indépendante des modules. La validation est annuelle et non semestrielle. Cet enseignement est essentiellement constitué d'ED : 3 par semestre, chacun correspondant à une discipline médicale différente. Les ED sont des dossiers progressifs de type EDN basés sur des articles en anglais (voir paragraphe Langue étrangère). Des autoévaluations d'anglais sont proposées aux étudiants avant chaque ED ; elles sont réalisées en collaboration avec l'équipe pédagogique d'anglais et sont une aide à la compréhension de l'article.

- **L'enseignement d'une langue étrangère : anglais.**

La littérature anglophone constitue la principale base de réflexion scientifique en médecine. Pour la pratique clinique, elle permet d'actualiser ses connaissances en temps réel. De plus, l'article de l'épreuve de LCA aux ECN est en anglais.

- **Les UE Libres :**

L'étudiant doit s'inscrire aux premier et second semestres dans une UE libre. La liste des UE libres disponibles est publiée dans le mois qui suit la rentrée. L'UE « sport » ne peut être choisie qu'au premier semestre à Montpellier et une seule inscription est autorisée durant le 2^{ème} cycle.

Les étudiants peuvent s'inscrire à une UE libre supplémentaire en tant qu'auditeur libre (sauf l'UE Master) dans la limite des capacités d'accueil, mais ne peuvent capitaliser d'ECTS avec cette UE additionnelle. Chaque UE libre est indépendante.

Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

- **AFGSU niveau 2 :**

Cette formation permet l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.



La délivrance de cette attestation est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation. Cette formation a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée d'une équipe médicale de réanimation.

Les étudiants sont convoqués par petits groupes au Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) de leur CHU de rattachement, soit de Montpellier, soit de Nîmes pour suivre un enseignement théorique et pratique en atelier de simulation.

- **Informatique Médicale (C21 niveau 2) :**

Les compétences du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur des métiers de la santé sont à valider obligatoirement au cours du 2^{ème} cycle des études médicales. Les cours sont en autoformation en ligne. Une session initiale et une session de rattrapage sont organisées en DFASM1, avec la possibilité de repasser l'épreuve en DFASM2. Il est recommandé de valider cet examen le plus tôt possible en second cycle, soit l'année de DFASM1.

III. Evaluation des unités d'enseignement (UE) – validation des UE obligatoires

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'Université de Montpellier.

Les sujets sont basés sur le programme officiel de l'EDN correspondant à la ou les spécialités enseignées dans l'UE ainsi que l'enseignement dispensé à l'UFR qui en couvre une grande partie sous des aspects spécifiques (pratique en stage, cas cliniques en ED, séances de révision et synthèse sous forme de QR et BO, supports pédagogiques de format variable...). Les étudiants doivent fournir un travail personnel exhaustif sur les items du programme officiel, à partir des référentiels des collèges de spécialités.

Le sujet d'une UE peut comporter des éléments appartenant à des items des EDN au programme d'UE traitées préalablement dans le cursus.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif. Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage. Les modalités de contrôle de connaissances retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.



Sem.	ECTS	Nom de l'UE	Responsables pédagogiques	Session initiale	Session de rattrapage
S1	3	Bloc A module 1 (ou Bloc B module 3) théorie		Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 3 heures type EDN comportant deux épreuves. La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 10/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S1	3	Bloc A module 2 (ou Bloc B module 4) théorie		Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 3 heures type EDN comportant deux épreuves. La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 10/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S1	1	Bloc A module 1 et 2 (ou Bloc B module 3 et 4)		La présence est obligatoire à hauteur de 50% pour les ED et QR. Présence aux Best-Of obligatoire à hauteur de 100 %. Suivi des enseignements à distance si la situation le nécessite	Oral de rattrapage dans l'année si l'étudiant est allé à moins de 50% des séances ou s'il n'a pas assisté à un Best-Of
S1	7	Stages		Note de stage : note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages.	Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper sur l'ensemble de l'année universitaire.
S1	3	UE libres		selon l'UE	rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
	17				
S2	3	Bloc B module 3 (ou Bloc A module 1) théorie		Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 3 heures type EDN comportant deux épreuves. La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 10/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S2	3	Bloc B module 3 (ou Bloc A module 1) théorie		Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 3 heures type EDN comportant deux épreuves. La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 10/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S2	1	Bloc B module 3 et 4 (ou Bloc A module 1 et 2)		La présence est obligatoire à hauteur de 50% pour les ED et QR. Présence aux Best-Of obligatoire à hauteur de 100 %. Suivi des enseignements à distance si la situation le nécessite	Oral de rattrapage dans l'année si l'étudiant est allé à moins de 50% des séances ou s'il n'a pas assisté à un Best-Of
S2	7	Stages		Note de stage : note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages.	Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper sur l'ensemble de l'année universitaire
S2	3	UE libres		selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
	17				
S1/2	1	Anglais	Mme Levin	contrôle continu basé sur la présence et la participation (1 absence autorisée). Possibilité d'auto formation à distance, devoirs et quiz en distanciel	Epreuve écrite de 1heure ou oral
S1/2	2	ECOS		Une moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves doit être obtenue pour le valider. Possibilité d'organiser l'évaluation en distanciel	Selon les mêmes modalités que la session 1 ou mise en situation au lit du patient. Possibilité d'organiser l'évaluation en distanciel
S1/2	3	UE LCA niveau 2	Pr Nagot Dr Fabbro Peray	Épreuve de 2h sur tablettes sur site ou à distance à partir d'un article en anglais (90% de la note, soit 18 points sur 20) et contrôle continu basé sur la note obtenue aux ED réalisés sur SIDES (10% de la note, soit 2 points sur 20) (Cf.C).	Épreuve de 2h sur tablettes sur site ou à distance à partir d'un article en anglais (90% de la note). Les points de contrôle continu de la 1ere session sont conservés
S1/2	0	AFGSU2 niveau 2	Pr Sebbane, Dr Debien, Pr de La Coussaye	Validation obligatoire (dette autorisée dans le cadre du confinement)	Session de rattrapage organisée avant le mois de juillet en cas d'absence justifiée (dette autorisée dans le cadre du confinement)
S1/2	0	Informatique Médicale (C2i)	Dr Kevin Mouzat	Examen écrit ou sur tablette de 30 minutes Possibilité de réaliser cet examen à distance	Validé avant la fin du DFASM2



*** Session de rattrapage (si organisation d'un oral) pour une UE de module théorie :**

L'oral se déroulera comme suit : chaque spécialité du module pour laquelle l'étudiant n'aura pas obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sera évaluée lors d'un entretien oral, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de préparation à partir d'un cas clinique, suivie d'une discussion de 10 minutes). Chaque spécialité non validée en première session sera donc évaluée par un seul entretien distinct. Par ailleurs, l'épreuve de rattrapage à l'oral ne pourra excéder 4 entretiens touchant 4 spécialités différentes parmi celles constituant le module. Les étudiants devant composer à l'oral lors de la session de rattrapage seront informés des résultats des matières pour lesquelles ils n'auront pas obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 lors de la première session et des modalités de l'examen oral.

A. Validation des Enseignements dirigés (ED), séances de Questions/Réponses (QR) et Best-Of (BO)

La présence des étudiants est obligatoire à 100% des BO, et à au moins 50% des ED et QR. Les gardes sont à planifier si possible avec un étudiant d'une promotion n'ayant pas d'enseignement le lendemain. En cas d'impossibilité (absence d'étudiants d'une autre promotion en stage dans le service), et pour des raisons de service, la réalisation d'une garde la veille d'un enseignement ne compte pas comme une absence, sous réserve d'une justification auprès de l'antenne universitaire attachée au service hospitalier. Les absences pour congés annuels ne sont pas recevables. Les congés annuels sont à poser en dehors des périodes d'enseignement théorique. Les absences pour motifs graves (maladie, accident, événements familiaux graves) sont prises en compte sur présentation de pièces justificatives. Le responsable pédagogique du deuxième cycle est habilité à juger la recevabilité d'une absence en cas de contestation par l'étudiant. Si la situation le nécessite les enseignements pourront être suivis à distance.

Session de rattrapage

Un oral de rattrapage sera organisé par le responsable du bloc, à la fin de l'année, avant la validation de son année, si l'étudiant n'a pas été présent à 50 % des ED et QR et/ou 100 % des Best-of.

B. Validation des stages :

1. Stages

Les étudiant(e)s de DFASM1 devront réaliser 5 stages :

- 2 stages de médecine spécialisée
- 1 stage de chirurgie
- 1 stage de médecine générale
- 1 stage d'été

La présence des étudiants est un prérequis à la validation du stage. Un absentéisme non justifié est une cause de non validation de stage. Le savoir-être est particulièrement valorisé en tant qu'acquis pédagogique fondamental, que ce soit vis-à-vis des patients et leur famille, mais aussi par rapport à l'équipe médicale et paramédicale. L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 aux 2 stages de chaque semestre.

Cas particulier du stage d'été :

L'invalidation du stage d'été constitue une dette de stage pour le second cycle. Cette dette de stage peut engendrer un redoublement éventuel en année supérieure. Pour valider le second cycle, l'étudiant hospitalier doit avoir effectué l'ensemble des stages obligatoires. Il ne peut y avoir de dette de stage après validation du second cycle.

Stage de rattrapage

Un stage d'un mois à temps plein est organisé l'été de DFASM1 sous réserve que la planification de ce stage de rattrapage soit compatible avec le stage d'été obligatoire. Ce stage de rattrapage se déroule dans le service dans lequel le stage a été invalidé, sauf cas particulier sur avis du responsable pédagogique du second cycle. Pour le stage de médecine générale il pourra être réalisé chez un autre maître de stage universitaire agréé.



C. Validation de l'UE de LCA de niveau 2

Examen de 2 heures : dossier progressif type EDN sur tablettes sur site ou à distance (90% de la note). Contrôle continu basé sur la note obtenue aux ED réalisés sur SIDES (10% de la note)

Tous les documents nécessaires à chaque ED (article, dossier progressif) seront déposés sur la plateforme SIDES sous format de conférence.

La session de rattrapage a lieu selon le même format sur tablettes sur site ou à distance. Les points de contrôle continu de la 1ère session sont conservés.

Validation de l'UE si l'étudiant a obtenu la note minimale de 10/20.

D. Validation Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS)

Cet Examen Clinique à Objectif Structuré (ECOS) évalue un large champ de compétences médicales pratiques (examen clinique, interprétation d'un électrocardiogramme, d'examens d'imagerie ou de biologie, réalisation de gestes techniques, consultation d'annonce...). Une moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves doit être obtenue pour valider le C3. Le parcours est défini par 5 stations de 7 minutes chacune sur lesquelles l'étudiant devra évoluer.

Une session initiale est organisée durant le second semestre comprenant un parcours de 5 stations. Chaque station dure 7 minutes.

Une session de rattrapage sera organisée, soit selon les mêmes modalités que la session initiale soit au lit du patient dans un service hospitalier au sein du CHU, avant la délibération finale de jury pour les étudiants dont la moyenne à l'ensemble des épreuves est inférieure à 10/20.

En cas d'impossibilité d'organisation de ce parcours sur site il pourra être envisagé que l'évaluation, de session initiale et de session de rattrapage, soit faite en distanciel.

E. Validation des UE libres

L'étudiant doit valider une UE libre aux premier et second semestres. Chaque UE libre vaut 3 ECTS. Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

F. Validation des UE de Master 1 (M1)

L'étudiant peut s'inscrire à une UE de M1 d'un parcours recherche (Biologie Santé (BS), Soins Humanités, Société (SHS), Statistiques et sciences de la Santé (SSS), Sciences et numérique pour la santé (SNS)). Cette UE capitalise 6 ECTS pour la validation des UE libres de DFASM1.

Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note comprise entre 8/20 inclus et 10/20 permet l'obtention des 6 ECTS dans le parcours médecine uniquement, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 6 ECTS dans le parcours médecine et de 5 ECTS dans le parcours recherche. Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le parcours médecine et recherche.

IV. Validation de l'année universitaire – Admission en DFASM2

A. Dispositions générales

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant



Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc.

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de la discipline, si la demande concerne un dossier progressif (DP) au sein d'un module, ou le nom des responsables du Bloc ou de l'UE, si la demande concerne l'examen en entier, ou une épreuve de Questions Isolées (QI) pluridisciplinaires. La consultation des copies ne peut se faire qu'en présence du responsable pédagogique. Les sujets comme la copie ne peuvent pas être remis à l'étudiant. La mise à disposition des sujets en annales se fait selon un délai de 2 mois suivant la publication des résultats.

Pour ce qui concerne les épreuves sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux.

1. Admission en DFASM2

Les étudiants sont déclarés admis dans l'année supérieure de DFASM 2, lorsqu'ils ont validé en totalité au terme des deux sessions d'examen, l'enseignement dans son ensemble, soit 40 ECTS.

Toutefois l'étudiant peut être admis dans l'année supérieure de DFASM2, avec certaines unités d'enseignement de DFASM1 à rattraper.

Admission en DFASM2, avec des unités d'enseignement de DFASM1 à rattraper

Les dettes suivantes sont tolérées :

- Un seul module d'un des 2 blocs ;
- Un seul stage (médecine spécialisée ou chirurgie ou médecine générale) ;
Cette dette entraîne l'obligation de faire un stage d'un mois à temps plein durant l'été précédent l'entrée en DFASM2, en plus du stage d'été obligatoire, et à condition qu'un seul stage soit à rattraper.
- Une seule UE libre, en revanche la dette de l'UE de Master n'est pas admise ;
- Anglais ;
- L'UE de LCA niveau 2 ;
- Informatique Médicale.
- AFGSU niveau 2 (à réaliser obligatoirement avant de passer en stage aux urgences lors du DFASM2)

Aucune dette aux ED et BO d'un bloc n'est tolérée pour le passage en année supérieure. Si l'étudiant a validé les ED et les BO du bloc, il conserve cette validation et repasse le module théorie en dette au cours de l'année de DFASM2. Si l'étudiant n'a pas validé les ED et les BO du bloc, il repasse le module en dette dans son intégralité (MI théorie, ED, BO, stage) en redoublant le DFASM1.

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

2. Etudiants redoublants le DFASM1

Les étudiants redoublants accomplissent à nouveau les stages hospitaliers incluant les dettes de stage éventuelles et les congés réglementaires. Les dettes des blocs et UE devront être validées dans l'année. S'il existe une dette de bloc, les stages sont aux choix en fonction des éventuels stages obligatoires non réalisés ou invalidés.



V. Statuts particuliers

3. Echanges ERASMUS

Les étudiants participant à un échange ERASMUS peuvent avoir un programme d'études différent de celui de notre UFR.

Ils doivent valider l'intégralité des examens de l'année universitaire de la faculté d'accueil. Un entretien pédagogique de départ est organisé afin de comparer les deux cursus. Un nouvel entretien a lieu au retour, à l'issue duquel peut être organisée une vérification des acquis permettant de valider les UE correspondantes, ou de planifier un calendrier de rattrapage propre à chaque cursus.

4. Etudiants en difficulté ou à statut particulier

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du responsable pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus. De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, ou en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation, selon les modalités prévues par la charte des étudiants à statut particulier de l'Université de Montpellier.

Tout étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle de plus de dix sept heures trente par semaine et d'un contrat de six mois minimum à compter de la rentrée universitaire, doit faire connaître sa situation au responsable pédagogique et à la scolarité afin d'étudier un éventuel aménagement de sa scolarité.

5. Aucune demande de modification individuelle de l'organisation des études, des stages et des examens ne sera accordée sur la motivation de la planification de toute activité personnelle réalisée « à l'avance » par l'étudiant (exemple de l'achat à l'avance d'un billet d'avion).